



Comment régulariser les dépenses réalisées avant la création de l'association

Fiche pratique publié le **07/07/2022**, vu **1829 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Rembourser des frais avancés avant la création de l'association ?

Un membre de notre association a dû acheter du matériel informatique pour l'association avant sa création. Est-ce possible de lui rembourser a posteriori ?

Oui. Si certaines dépenses doivent être faites avant la création de l'association, elles peuvent ensuite être remboursées à condition de produire les justificatifs et avec la validation de l'instance décisionnaire.

Une fois l'association créée et disposant de fonds qui lui appartiennent, elle pourra procéder aux remboursements des dépenses réalisées antérieurement par ses membres. Un inventaire détaillé de ces dépenses sera présenté à l'assemblée générale constitutive, une résolution en prendra acte et devra approuver leur remboursement. Il est conseillé d'annexer cet inventaire au compte rendu de l'assemblée générale. Tous les justificatifs seront ensuite remis au trésorier qui vérifiera leur conformité avec les décisions de l'AG avant la mise en paiement.

Si l'association est assujettie aux impôts commerciaux, elle pourra récupérer la TVA sur ces dépenses et les inscrire dans son compte de résultat en charges de manière à ce qu'elles soient bien intégrées dans la comptabilité de l'association pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

associationmodedemploi.fr

https://www.assistant-juridique.fr/comptabiliser_frais_constitution_association.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)

- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir la création d'une association](#)

- [Comptabiliser les apports effectués à une association](#)
- [Comptabilisation des cotisations et droits d'entrée versés à l'association](#)
- [Comptabiliser un don perçu par une association](#)
- [Comptabilisation des subventions perçues par l'association](#)
- [Comptabilisation du parrainage et du mécénat](#)
- [Comptabilisation des ventes effectuées par une association](#)
- [Comptabilisation des intérêts de placement perçus par une association](#)
- [Comment valoriser les contributions volontaires en nature ?](#)
- [Comptabilisation du paiement des impôts et autres taxes par l'association](#)
- [Comptabilisation du paiement d'une assurance \(et le versement d'indemnités\)](#)
- [Comptabilisation des dépenses de publicité effectuées par une association](#)
- [Comptabilisation de l'achat de fournitures destinées au fonctionnement de l'association](#)
- [Comptabiliser le local de l'association](#)
- [Comptabilisation de l'emprunt effectué par une association](#)
- [Comptabiliser un remboursement de frais par une association](#)